

VOTRE BUDGET

Les tarifs portés dans ce document ne constituent pas un devis : ils ne sont que consultatifs. Ils permettent cependant de calculer approximativement votre budget pour votre formation.

PRESTATIONS		<input type="radio"/> B(96) - <input type="radio"/> BE			
Dénomination		Prix Unitaire € HT	TVA **	Volume	Montant € TTC
DIVERS	Frais de dossier				
	Ouvrage				
	Autre				
FORMATION	Théorie				
	Préparation hors circulation				
	Préparation en circulation				
	Autre				
	Heures supplémentaires				
MONTANT TOTAL					
FORFAIT <input type="radio"/> B(96) - <input type="radio"/> BE					

**1= Taux TVA réduit **2= Taux TVA normal

Informations complémentaires :

.....

.....

.....

.....

.....

Les textes en vigueur stipulent que la formation ne peut pas être effectuée sur des véhicules n'appartenant pas à l'auto-école ou au centre de formation.

Les formations aux catégories B(96) et BE font l'objet d'un contrat répondant à la réglementation en vigueur : L 213-2 et R 213-3 du Code de la Route ; l'arrêté du 22 décembre 2009 ; ainsi que la recommandation n° 05-03 relative aux contrats de formation à être conclue à la demande adhérente.

Réf. BE3DP00 - N° d'impression 02-0418



EDISER



Informations

Permis

B(96) - B(96)



EDISER

Quelle catégorie de permis choisir pour tracter une remorque avec une voiture ?
 Quel ensemble former avec quelle remorque ?
 Quelles formations suivre et pour quels coûts ?

Votre contact :

Téléphone : E-mail :



Cachet de l'auto-école



HORAIRES D'OUVERTURE

Lundi		
Mardi		
Mercredi		
Jeudi		
Vendredi		
Samedi		

COMPRENDRE LES CATEGORIES B(96) & BE

POUR SAVOIR

QUELLE EST LA CATÉGORIE NÉCESSAIRE

- 1 - Récupérer le certificat d'immatriculation de la voiture et celui de la remorque.
- 2 - Identifier les 2 codes européens F.2 (PTAC) et les additionner.
- 3 - Puis comparer la somme obtenue aux chiffres inscrits dans la ligne mise en couleur dans le tableau ci-dessous.

CERTIFICAT D'IMMATRICULATION



LA BONNE CATÉGORIE DE PERMIS POUR LA BONNE REMORQUE

PTAC/F.2	3500 kg ou			
PTAC/F.2	750 kg ou	+ de 750 kg jusqu'à 3500 kg		+ de 3500 kg
PTAC/F.2 + PTAC/F.2		+ de 3500 kg jusqu'à 4250 kg	+ de 4250 kg	+ de 12500 kg
	B	B(96)	BE	C1E

Dispositions administratives diverses

Code (ETG)	<ul style="list-style-type: none"> Obligatoire, si le dernier ETG obtenu est âgé de plus de 5 ans La date de la dernière catégorie de permis obtenue fait foi 	
Véhicule-école avec boîte de vitesses (BV) automatique	<ul style="list-style-type: none"> Catégorie B obtenue avec BV manuelle 	<ul style="list-style-type: none"> Catégorie B obtenue avec BV automatique
	<ul style="list-style-type: none"> catégories B(96) et BE sans restriction « 78 » permettant la conduite avec BV manuelle ou automatique catégories B(96) et BE avec restriction « 78 » permettant la conduite avec BV automatique uniquement 	

LA FORMATION « B(96) » DE 7 HEURES

LE PROGRAMME DE FORMATION

Séquences	Durée	Contenu
Séquence 1 HORS CIRCULATION	4 heures	<ul style="list-style-type: none"> Connaître et comprendre la réglementation : poids et masses, plaques, freinage des remorques, rétroviseurs additionnels, équipements obligatoires de la remorque Connaître et comprendre la signalisation et des règles de circulation : signalisation spécifique, utilisation des voies, chargement Connaître et comprendre les vérifications à effectuer avant le départ : état des véhicules, état et bon fonctionnement des feux, état et pression des pneumatiques Connaître et réaliser en sécurité les différentes étapes d'un attelage et d'un dételage Réalisation d'exercices de maniabilité
Séquence 2 EN CIRCULATION*	3 heures	<ul style="list-style-type: none"> Maîtrise de l'ensemble : masses, gabarit, rapport vitesse-puissance, phénomène d'oscillation latérale Angles morts Changements de direction Prise en compte des autres usagers Information et communication avec les autres usagers Anticipation, distances de freinage et d'arrêt Trajectoires (virages, voies étroites) Maîtrise de l'ensemble et partage de la route

* 3 élèves maximum en circulation, 50 minutes au moins de conduite individuelle.



ATTENTION !

L'attestation de fin de formation, remise par l'auto-école, ne permet pas de conduire avec la mention « 96 »...

C'est uniquement, une fois l'attestation présentée



en Préfecture et la mention portée sur le permis de conduire, comme ci-contre que l'on peut tracter !